

**Rapport Conférence sur les organes de traités et le rôle des institutions  
nationales des droits de l'homme sur les questions de migration en Afrique de  
l'Ouest  
Hôtel Laïco El Farouk  
Bamako, Mali  
9-12 novembre 2009**

## **I/ Contexte et justification**

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), par l'intermédiaire de son Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest a organisé du 09 au 13 novembre 2009 à Bamako (Mali) en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie, une conférence destinée aux Etats de l'Afrique de l'Ouest y compris la Mauritanie, sur l'élaboration du Document de Base Elargi ainsi que le rôle des Institutions Nationales des Droits de l'Homme sur les questions de migration en Afrique de l'Ouest.

En effet, cette conférence qui est composée d'un atelier de formation et d'un séminaire répond, d'une part à la demande de renforcement des capacités sur l'élaboration du Document de Base Elargi, conformément au souhait exprimé par les participants au séminaire régional de Ouagadougou en octobre 2007, et d'autre part, s'inscrit dans le cadre du suivi des recommandations de la conférence de Dakar des 13 et 14 novembre 2008 sur la protection des réfugiés et les migrations internationales en Afrique de l'Ouest ainsi que de la mise en œuvre de la Déclaration de Santa Cruz d'octobre 2006 des Institutions nationales des droits de l'homme. Trois activités majeures étaient inscrites à l'agenda de cette conférence à savoir :

- Du 09 au 11 novembre 2009 s'est tenu le séminaire de formation sur l'élaboration du Document de Base Elargi et des rapports ciblés devant être présentés aux organes des traités des Nations Unies ;
- Le 12 novembre 2009 a eu lieu le séminaire sur les migrations et le rôle des Institutions nationales des droits de l'homme en Afrique de l'ouest
- La journée du 13 novembre 2009 a été consacrée exclusivement aux échanges entre les INDH de la sous région notamment sur la structuration et la programmation des activités du nouveau réseau des INDH d'Afrique de l'ouest (RINDHAO) mis en place avec l'appui de la CEDEAO et HCDH/WARO.

A cet égard, cette Conférence avait pour objectifs de :

- i) faire la promotion du Document de Base Elargi
- ii) favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière de rapports aux organes de traités
- iii) rendre opérationnelle au niveau national et régional, la Déclaration de Santa Cruz,
- iv) identifier des actions pour le suivi des recommandations de la Conférence de Dakar.

Ont participé à cette Conférence dont le financement a été assuré par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), une cinquantaine de représentants à raison de trois par pays qui sont respectivement, de hauts fonctionnaires des quinze Etats membres de la CEDEAO et de la Mauritanie, des représentants des Organisations de la société civile et des INDH de la sous région.

Etaient également présents comme personnes ressources, des représentants des Unités spécialisées du HCDH à Genève sur les organes des traités, les Institutions nationales, les migrations et la société civile. Il en est de même des bureaux régionaux de l'OIM et du HCR, membres avec le WARO du groupe de travail sur la migration en Afrique de l'Ouest.

La méthodologie proposée s'articule autour de présentations suivies de débats et de travaux de groupes avec restitution en plénière. Une documentation détaillée incluant l'ensemble des présentations a été mise à la disposition des participants.

## **II/ Les Activités réalisées**

Les travaux de la conférence ont été précédés par une cérémonie officielle d'ouverture au cours de laquelle, les participants

### **2.1 Cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture qui s'est déroulée sous la présidence du Ministre de développement de la zone du Niger représentant le Ministre de la justice, a été marquée par trois interventions. Il s'agit respectivement de l'allocution de monsieur Mahamane CISSE GOURO, Représentant régional du HCDH/BRAO, de celle du représentant de l'OIF et enfin, du mot d'ouverture du ministre ci-dessus cité.

M. Cissé dans son allocution a, d'une part, remercié au nom du Haut Commissaire le Gouvernement malien pour sa collaboration à l'organisation de la conférence et l'hospitalité accordée aux participants et, d'autre part, rappelé à ces derniers, les trois activités de la conférence et leurs objectifs respectifs.

A sa suite, le représentant de l'OIF a noté avec satisfaction, la mise en œuvre par le HCDH de la feuille de route entre les deux organisations, la pertinence des activités retenues dont la présente conférence qui répond effectivement à un besoin réel de renforcement des capacités et de partage d'expérience entre tous les participants présents à Bamako.

Prenant enfin la parole, le Ministre de la justice, garde des sceaux par intérim, a rappelé l'engagement du Mali dans la consolidation de la démocratie économique par le truchement du développement des droits de l'homme et de la gouvernance. Il s'est honoré de ce que son pays s'est soumis à l'examen périodique universel (EPU). Il a fait part des difficultés des Etats lors de la rédaction des rapports adressés aux organes de traités. Sur la question de la migration, le Ministre a rappelé le contexte de crise économique et indiqué l'urgence d'aller vers une réalisation plus efficace de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO afin de réduire les violations des droits de l'homme qui surviennent lors des mouvements migratoires en Afrique de l'ouest. Sur ce le ministre a déclaré ouverts les travaux de la conférence.

## **2.2 Séminaire de formation sur les organes de traité, le document de base élargi et les rapports subséquents**

Une session introductive a d'abord permis de mieux faire comprendre aux participants comment les coûts et le retard dans le processus de soumission des rapports ont motivé la réforme introduite par le Haut Commissariat par rapport à l'élaboration du document de base élargi afin d'alléger les différentes charges découlant de ce processus. Elle a également permis de fixer les objectifs de cette formation notamment sur les procédures de rapports destinés aux organes des traités, l'introduction du document de base élargi, les échanges et les observations finales des organes des traités et enfin, la nécessité des travaux de groupe sur des cas pratiques d'élaboration de rapports aux organes des traités car, la présente formation se veut comme une réponse aux demandes récurrentes de formation sur la rédaction du document de base élargi.

Après cette session introductive, les participants ont eu droit à différentes présentations suivies de débats et de questions de compréhension dont entre autres, la procédure de l'examen périodique universel (EPU). A la suite des présentations et des échanges, les participants se sont retrouvés en groupes de travail.

### **a) Les Organes de traités et les objectifs de soumission de rapports aux organes de traité**

Cette présentation s'est articulée autour des points suivants :

- Introduction aux traités et présentation du système des traités placé dans le contexte des Nations Unies
- Rappel historique du développement des droits de l'homme dans le système des nations Unies depuis 1945
- Présentation des huit traités et organes conventionnels assurant le suivi de leur mise en œuvre
- Raison d'être, bien fondé, pertinence et nécessité pour les Etats parties de présenter des rapports aux organes des traités des Nations Unies
- Bref exposé de la procédure de présentation de rapport et la pratique des comités sur divers points y compris les observations générales et leur suivi.

### **b) L'introduction au Document de Base Elargi (DBE)**

Les points ci-après ont été la structure de cette présentation :

- Bref rappel sur les obligations résultant pour les Etats de l'adhésion aux traités
- La documentation devant constituer le rapport à soumettre aux organes de traités
- L'objectif du DBE (harmoniser les rapports aussi bien dans la préparation et la présentation que dans la méthode de travail des organes de traités ; renforcer les capacités des parties prenantes intéressées à la soumission de rapport ; éviter la duplication inutile d'informations soumises aux différents organes de traités)

- Les opportunités offertes aux Etats par le DBE (examen exhaustif des mesures de mise en œuvre des traités ; évaluation des progrès ; identification des problèmes et les écarts entre le droit internationale et le droit interne ; planification et élaboration de politiques nationales plus adaptées)
- Contenu du DBE et documents devant accompagner le DBE, notamment le rapport ciblé sur chaque traité ratifié
- Importance d'accorder dans les rapports d'un Etat, une attention particulière aux mesures par rapport aux actions et situations relatives à la discrimination et l'égalité devant la loi ainsi que les recours utiles.

### **c) Le suivi des observations finales des organes des traités : Présentation générale**

Après qu'il ait été rappelé aux participants le caractère non contraignant des observations finales des organes de traités, l'accent a été mis à ce niveau sur les avantages pour les Etats à donner suite auxdites observations et les engagements subséquents pris dans le cadre des conférences internationales.

Les débats qui ont suivi les différentes présentations ont été l'occasion de riches contributions. Certains sujets de compréhension ont revêtu un caractère important, notamment, les requêtes d'appui technique et financier, de formation surtout pour les pays de la sous région en processus transitionnel ou en sortie de crise. Il est de même de la distinction à faire avec la procédure de l'examen périodique et enfin, les questions de stratégie par rapport au renforcement des capacités des divers acteurs étatiques et non étatiques de la sous région.

### **d) Les travaux de groupe**

Ils visaient surtout à donner l'opportunité à chaque participant de s'essayer à l'esquisse du DBE et du rapport ciblé dont chaque groupe de travail s'est vu confier la charge. Quatre groupes ont travaillé sur l'ébauche d'un DBE et d'un rapport ciblé portant sur la mise en œuvre de l'une ou l'autre des quatre conventions retenues par le séminaire : le pacte international relatif aux droits civils et politiques, la convention contre la torture, la convention sur les travailleurs migrants et la convention sur les droits de l'enfant. Avec l'appui des facilitateurs et une documentation assez fournie en support (cas pratiques, résumé d'informations sur l'Etat fictif en évaluation, kit contenant les conventions pertinentes et les compilations utiles des directives générales concernant la soumission de rapports aux organes de traités, projection de film,...), les participants se sont mis en situation et ont pu produire un travail qui s'inscrit dans une logique d'apprentissage et d'assimilation des techniques d'élaboration de rapports aux organes des traités.

Ces travaux en groupe ont été l'occasion de véritables échanges d'expériences lesquelles, ont également fait l'objet de restitution en séances plénières et discutés par tous les participants.

## **2.3 Séminaire sur le rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans la migration en Afrique de l'Ouest.**

La journée du 12 novembre 2009 était consacrée au séminaire sur le rôle des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) dans les migrations en Afrique de l'Ouest.

Ce séminaire s'est déroulé sous la forme de sessions de travail. Dans la matinée, deux sessions ont été consacrées aux normes et mécanismes internationaux en matière de migrations, ainsi qu'au phénomène migratoire et ses caractéristiques en Afrique de l'Ouest. L'après-midi deux autres sessions ont eu lieu, la première sur l'opérationnalisation de la Déclaration de Santa Cruz (DSC) de 2006 et le suivi des recommandations adoptées par la conférence de Dakar en 2008, la seconde sur l'élaboration par les INDH d'une « Feuille de route » pour l'opérationnalisation de la DSC de 2006 et le suivi des recommandations de la Conférence de Dakar en 2008 sur la protection des réfugiés et la migration internationale en Afrique de l'Ouest.

Ces différentes sessions de travail (présentations suivies d'échanges) ont permis aux participants de mieux comprendre le contenu de la DSC de 2006 et les recommandations de la conférence de Dakar de 2008 sur les migrations.

Cette étape a permis aux participants de travailler dans la matinée du 13 novembre 2009 sur une feuille de route et un cadre logique qui devront servir d'outils de travail à toutes les INDH de la sous région maintenant structurées en réseau des INDH d'Afrique de l'Ouest.

En conclusion, cette conférence a permis de :

- Renforcer la capacité les capacités des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que des Institutions nationales des droits de l'homme de la sous région en vue de faciliter aux Etats, l'élaboration et la présentation des rapports aux organes des traités notamment, celui relatif au document de base élargi conformément aux directives consolidées.
- Sensibiliser et former les Institutions nationales des Droits de l'Homme (INDH) de la sous région pour qu'elles jouent effectivement leur rôle dans le suivi et la réalisation des droits de l'homme notamment ceux des migrants. (voir feuille de route et cadre logique en annexes).